5 axes de propositions pour 2017

Être des libérateurs enracinés

Le clivage « droite / gauche » est trompeur et manipulateur.

Le clivage politique significatif sépare désormais ceux qui réduisent l'homme à l'état d'**individu**, malléable à volonté, d'autant plus libre qu'il est détaché de tout (histoire, patrie, famille, identité...), de ceux qui considèrent l'homme comme une **personne**, être de relation, de dignité inconditionnelle, appelé à transmettre aux générations à venir, et d'autant plus libre d'entrer en relation avec les autres qu'il est ancré dans une histoire, une patrie, une famille, une identité.

Nous voulons servir cette vision de l'homme et de la société.

La vie la meilleure possible

Les libertés responsables

Les libertés concrètes (de vivre, de conscience, d'apprendre, de croire et de penser, de s'exprimer, de travailler, de fonder une famille et de pourvoir à ses besoins, de circuler, de résister à l'oppression) sont l'expression de la liberté ontologique de l'humain, avec leur contrepartie : recherche du bien, respect des libertés d'autrui, responsabilité pour les conséquences des actes que l'on pose, et devoirs envers la société qui nous permet d'exercer ces libertés.

La concorde sociale

La paix est un des biens les plus précieux, tant civile que dans le monde. La vraie paix se construit dans le respect de chacun. La guerre peut être un passage nécessaire pour la préserver ou y parvenir mais elle n'est jamais souhaitable en elle-même et doit être évitée autant que possible.

Membres d'un même pays, nous partageons une même destinée. Nous nous soutenons par-delà nos affinités spontanées, par-delà nos éventuelles divergences sur des questions secondaires et par-delà nos rivalités personnelles parce que nous nous accordons sur l'essentiel et que nous œuvrons d'abord pour le bien commun.

Les divisions partisanes et les divisions sociales doivent demeurer mineures et relatives, par rapport à l'unité du pays.

Bien agir, agir pour le bien commun

Le bien commun réside dans le respect de la dignité de toute personne et le respect de la liberté de conscience qui s'incarnent dans tous les domaines de la vie sociale et politique, et se traduisent par des actions appropriées.

Pour servir le bien commun au quotidien, l'action concrète prime sur les idées et sur les appartenances. La politique ne saurait se réduire à la communication des partis, à la conquête du pouvoir par quelques-uns et aux échéances présidentielles. Faire de la politique, ce n'est pas faire carrière ; c'est servir.

La bonne politique est celle du mieux possible ; toute politique du pire est inadmissible.

Les personnes ne peuvent être réduites à leurs actes, et les actes ne sont pas d'égale dignité. Donc les grandes valeurs morales (bienveillance, respect des personnes, honnêteté, fidélité, courage, beauté) doivent être respectées et encouragées. Les vices

publics (haine, mépris, violence gratuite, vol, meurtre, corruption, mensonge) doivent être dénoncés et repoussés.

La fraternité et la solidarité sont le ciment des familles, des organisations économiques et associatives, des territoires, de notre pays, de l'Europe et du monde entier.

Redresser la France

Des réformes de fond, pas des mesures

Les problèmes de la France sont hélas connus : décomposition sociale (solitude, divorces, individualisme), chômage, dégradation du niveau de vie d'une part significative de la population, accroissement du poids financier de l'État corrélatif à son impuissance grandissante, chute du niveau scolaire…

Ces problèmes ne relèvent pas d'un traitement direct, de mesures qu'il suffirait de prendre pour les corriger un à un. Ces mesures ont été essayées au fur et à mesure des gouvernements successifs, et elles ont échoué. Pourquoi ? Parce que les causes sont ailleurs.

La société française s'est bloquée sur des modèles périmés : la vie politique des notables ruraux du 19e siècle, l'école jésuite démocratisée et laïcisée, le programme social du Conseil national de la résistance, la prospérité des 30 glorieuses. Ces temps sont révolus ; il faut réinventer la France pour demain.

Pour cela, L'Avant-Garde propose une série de propositions structurantes et cohérentes entre elles, guidées par une vision : http://blog.lavant-garde.fr/notrevision/. Elles sont articulées autour de 5 axes directeurs :

- **Affirmer et promouvoir l'identité française**
- **Préparer l'avenir par l'éducation**
- **Rendre le pouvoir aux citoyens**
- **Restaurer l'État régalien**
- **Assainir l'économie**

Ces propositions sont dans certains cas des réformes − quand il s'agit de reprendre l'état des choses de fond en comble −, et dans certains cas des politiques pioritaires − quand il s'agit surtout de mener l'action publique selon des objectifs clairs et affirmés et avec rigueur.

Le but principal de ces propositions est de libérer la société française de ce qui aujourd'hui l'entrave et l'affaiblit. Car ce n'est pas l'État qui sauvera notre pays, mais les Français eux-mêmes qui le reconstruiront en faisant à nouveau société.

Des propositions à débattre

Ces premières propositions sont des amorces. Elles seront débattues une à une au sein des équipes locales qui constituent L'Avant-Garde, afin de les discuter, de les préciser, de les enrichir, de les améliorer.

Dans un second temps, ces retours seront intégrés pour produire les propositions finales qui seront portées par L'Avant-Garde en 2017.

Ce passage au crible des membres du réseau sera le garant de la force de ce que nous proposerons.

L'Avant-Garde expose ici 13 réformes prioritaires. Mais elles ne seront pas suffisantes. D'autres sujets doivent être adressés, et le seront plus tard. Certains sont déjà indiqués.

Nos exigences

Les propositions de L'Avant-Garde sont :

- **Positives**, car il s'agit de réinventer notre pays.
- **Réalistes**, c'est-à-dire :
  - crédibles, qui ont une chance réelle d'être adoptées ;
  - à fort impact réel, donc pas des mesures symboliques pour la com'.
- **Spécifiques** : pas de grandes intentions vagues mais des actions précises.
- **Audibles**, c'est-à-dire dont le caractère urgent est clair.
- **Pas ou peu clivantes**, pour ne pas creuser les divisions qui minent déjà la France, et parce que nous voulons rebâtir une société pour l'avenir.

I. Affirmer et promouvoir l'identité française

Être Français

La France est une patrie, un territoire et un destin. Être Français, c'est être enraciné dans l'un de ses terroirs variés ; c'est partager l'amour de ses paysages différents et de ses hauts-lieux. Cette diversité proche est une richesse précieuse, car elle fonde la capacité à appréhender l'universel.

Être Français, c'est partager une mémoire et une histoire communes. Être Français, c'est être rassemblés dans la fierté de la grande épopée nationale : la Monarchie, l'Empire et la République. « Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple » (Ernest Renan).

Être Français, c'est être de langue française, outil de notre intelligence et de notre compréhension du monde.

Être Français, c'est cultiver un art de vivre qui laisse sa place au temps, à la gratuité, au beau, au sensible, à l'élégance, à la discussion, aux arts.

Être Français signifie recevoir cet héritage, le faire fructifier, le partager autour de soi et le transmettre à ses descendants. Transmettre un patrimoine, ce n'est pas cultiver la nostalgie de vestiges révolus ; c'est nous reconnaître dépositaires d'un trésor, facteur de justice et de paix. C'est permettre à chacun et aux générations à venir de grandir librement et dans la paix, dans une civilisation accueillante pour les plus faibles. Dans une civilisation qui, précisément, tiendra son nom de « civilisation » de ce qu'elle se sera donné les moyens de protéger les plus faibles.

Être Français, c'est puiser dans la riche diversité de ses terroirs, de son histoire et de sa culture pour aller à la rencontre du monde et des autres civilisations. Parmi toutes les nations européennes, la France est appelée à être l'éducatrice des peuples, à se mettre au service d'une vocation universelle qui la dépasse. « France, fille de l'Eglise et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien de l'homme, à l'alliance avec la sagesse éternelle ? » (St Jean-Paul II)

Être Français, c'est appartenir à la civilisation européenne.

1. Reconnaître les racines chrétiennes de la France

Réécrire l'article premier de la Constitution :

> La France est une nation de racines chrétiennes et dont le régime politique est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.
>
> La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Voir la proposition d'amendement de Valérie Boyer :
http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/3381/AN/112.asp

et la défense qui en a été faite en séance à l'Assemblée :
http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2015-2016/20160127.asp#P724543

2. Restaurer la nationalité française

Devenir Français ne devrait plus être automatique. La nationalité française s'hérite (droit du sang) ou se mérite (droit de la volonté).

- Elle s'acquiert de droit par la filiation.
- Elle peut être octroyée par l'autorité publique, à titre personnel, à celui qui en a manifesté la volonté et dont l'autorité compétente estime qu'il remplit les critères objectifs (résidence stable dans le pays, travail stable, casier judiciaire vierge, connaissance de la langue française, etc.) et subjectifs (amour de la culture française, assimilation, sentiment d'affection filiale) nécessaires.

La réforme mettra fin à l'accès à la nationalité par simple déclaration. Les personnes nées en France de parents étrangers ou les conjoints de Français pourront devenir français uniquement sur demande expresse, au vu de leur assimilation réelle à la communauté française.

Afin de vérifier la constance de la volonté et la réalité de l'assimilation des postulants à la nationalité française, il est proposé de créer une période probatoire de 5 ans avant la pleine acquisition de la nationalité.

3. Protéger les personnes fragiles ou en situation de détresse

D'abord la dignité humaine

Toute personne - quels que soient son âge, son état de santé et sa singularité - est porteuse de la pleine dignité de la condition humaine. La finalité de la vie sociale - de

l'action politique, en particulier - est de permettre autant que possible à chaque être humain de s'accomplir intégralement.

La paix civile, les libertés publiques, le fonctionnement démocratique des institutions, la justice, l'égalité de tous devant la loi, la reconnaissance de la dignité et des mérites de chacun, sont les fondements d'une société respectueuse des personnes.

L'amour de la vie

Toute vie est bonne. Toute vie est un don précieux. La vie humaine, la vie animale et la vie végétale sont en symbiose et toutes appellent le respect, chacune dans son ordre. De par sa dimension spirituelle, la vie humaine requiert une reconnaissance et une protection particulières.

L'amour de la vie a pour pendant la juste considération de la mort, qui en est le terme naturel et inéluctable. Travailler à repousser la mort et la souffrance est bon et légitime. Vouloir supprimer la mort est vain et malsain. Vouloir la précipiter est criminel.

Vie naissante :

- Interdire toute recherche sur les cellules souches embryonnaires.
- Développer un vrai soutien aux mères en détresse (hébergement durable, accompagnement, aide à l'éducation).

Fin de vie :

- Favoriser le développement des soins palliatifs sur l'ensemble du territoire
- Modifier la loi Léonetti afin que l'alimentation et l'hydratation soient qualifiées de soins et non pas de traitements pouvant être abandonnés (pour que leur arrêt, associé à la sédation profonde, ne devienne pas un protocole d'euthanasie)

Abroger la création de salles de shoot.

4. Refonder la politique culturelle

- Remplacer le Ministère de la Culture, institution coûteuse, centralisée et opaque, par un secrétariat d'État au patrimoine, englobant monuments, musées et bibliothèques.
- Développer le mécénat, sous l'égide d'un Conseil *ad hoc*, veillant au respect d'un art français.
- Favoriser les partenariats publics/privés dans le domaine du patrimoine.
- Créer un « chèque culture », au niveau régional, permettant à chaque Français de financer les manifestations culturelles de son choix.

- Lutter contre la spéculation sur l'art contemporain, en taxant les plus-values au titre de l'impôt sur le revenu.
- Refonder les grandes écoles d'arts plastiques (Beaux-Arts, Arts déco, etc.) sur le modèle des Gobelins, seule école française contemporaine à rayonnement international.
- Poursuivre la promotion volontariste de la langue française et de la création francophone, en étendant la loi Toubon à la diffusion des films et des émissions télévisuelles.
- Recentrer l'audiovisuel public sur des programmations de qualité (informations de référence, diffusion des œuvres francophones, connaissance du patrimoine, de l'histoire et de la géographie…).
- Cinéma : développer par un partenariat public/privé de vrais studios sur le modèle Hollywood/Cinecitta ou ce qui existait avant-guerre en France. Développer de grands projets de films français historiques.
- Revoir le statut des intermittents pour qu'il ne serve plus de passe-droit social pour les grandes sociétés de production de la télévision et du cinéma, et pour le recentrer sur sa vocation première de soutien à la création des œuvres culturelles.

Autres propositions à venir :

- Rendre une place sociale aux aînés
- Refonder la politique de solidarité
- Permettre à tous d'acéder à des soins de qualité
- Prendre un positionnement clair face à l'islam

II. Préparer l'avenir par l'éducation

La famille, première société

Les familles constituent les cellules de base de la société. Elles sont le lieu privilégié de l'accueil et de l'éducation des enfants, de la solidarité entre les générations et entre les proches, de l'apprentissage des personnes différentes, et de la transmission du patrimoine matériel, culturel et spirituel.

5. Positionner la famille comme socle fondamental de la vie en société et pilier de la transmission

La filiation

L'Avant-Garde s'appuie sur les propositions de l'Institut Famille & République : « Le mariage et la loi : protéger l'enfant ».

Établir le droit de l'enfant à bénéficier d'une filiation paternelle et maternelle :

- Abrogation sans rétroactivité de la loi instaurant le mariage entre personnes de même sexe.
- Interdiction stricte de toute gestation pour autrui.
- Lutte contre le détournement de la procréation médicalement assistée.
- Révision du cadre légal de l'adoption :
  - limiter l'adoption par une personne célibataire aux parents proches,
  - faciliter l'adoption des enfants non désirés, y compris *in utero*, comme alternative à l'avortement,
  - développer l'adoption simple et le parrainage.
- Réforme de l'aide sociale à l'enfance. L'État doit renforcer son rôle de protecteur des enfants lorsque les familles sont gravement dysfonctionnelles :

- Améliorer la détection des cas de maltraitance via le suivi médical et scolaire des enfants en donnant aux Cellules de recueil et d'information des informations préoccupantes :
  - un pouvoir d'enquête social ;
  - la possibilité de procéder au retrait immédiat de l'enfant à titre conservatoire si l'enquête établit une situation de maltraitance avérée mettant la vie de l'enfant en danger imminent.
- Revoir le fonctionnement du placement des enfants confiés aux services sociaux :
  - Développer les solutions de co-éducation et de soutien aux familles dysfonctionnelles, quand les parents ne sont pas maltraitants.
  - Faciliter l'inclusion des enfants placés dans les familles d'accueil, en favorisant la stabilité.

Le soutien aux familles

Donner aux parents les moyens matériels de fonder une famille. Mettre au monde des enfants et les éduquer ne devrait pas conduire à un appauvrissement matériel.

- Suppression de tout plafonnement du quotient familial : retour à l'état du droit existant en 2012.
- Restauration de l'universalité des allocations familiales.

Donner également plus de liberté aux familles dans leur choix d'organisation, notamment dans le partage des fonctions au sein du couple.

- Le congé parental pourra être pris indifféremment par le père ou la mère, pour toute sa durée.
- Attribution d'une enveloppe financière de frais de garde du jeune enfant qui pourra être utilisée au choix des familles en complément de revenu si l'un des deux parents arrête de travailler, ou en apport à un salaire de garde d'enfants. Il s'agit de généraliser et d'étendre le dispositif déjà existant de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant).

Favoriser le développement d'associations de soutien à la cohésion familiale :

- préparation au mariage civil,
- aide à la parentalité,
- conseil conjugal et familial…

Le temps familial

Protéger le principe du repos dominical.

6. Libérer l'école

L'école, auxiliaire des parents, est le lieu privilégié de la transmission des connaissances et de l'éveil de toutes les formes d'intelligence. Dans une recherche d'excellence, l'école tend à ce que chaque élève donne le meilleur de lui-même, en fonction de ses capacités, et le prépare à ses responsabilités de citoyen adulte.

Restauration de l'enseignement

Le cadre national des programmes sera revu pour :

- mettre l'effort sur les premiers apprentissages dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur les expériences pédagogiques réussies, les méthodes éprouvées (analytiques, transmissives et chronologiques), et les savoirs indispensables (grammaire, calcul mental, démonstrations), pour enseigner à tous les élèves les compétences fondamentales (lire, écrire, compter) ;
- restaurer le rôle de l'enseignant (enseigner, transmettre), ses outils (évaluation, apprentissage par cœur, dictée…), sa formation continue, son pouvoir disciplinaire ;
- distinguer deux types d'enseignants : les professeurs (qui font cours simplement) et les éducateurs (qui s'impliquent dans le suivi des élèves avec une présence constante dans l'établissement, comme les « répétiteurs » de jadis), et revaloriser la rémunération des éducateurs ;
- re-créer une filière littéraire d'excellence au lycée (lettres-mathématiques).

Autonomie des établissements scolaires

Tous les établissements (publics et privés) de tous les niveaux (maternelle, primaire, collège, lycée, enseignement supérieur) accèdent à une vraie autonomie de gestion et pédagogique :

- libre choix des enseignants ;
- libre organisation du temps scolaire ;
- libre choix pédagogique (par un conseil pédagogique propre à chaque établissement) dans le cadre national des programmes et des diplômes ;
- et libre création d'écoles privées sous contrat.

Le rôle de l'administration de l'Éducation nationale est recentré sur le contrôle des établissements.

Le financement est assuré par une ventilation du budget de l'Éducation nationale au prorata du nombre d'élèves inscrits.

7. Développer l’éducation populaire

Favoriser et développer les instances éducatives libres et complémentaires de l’école, sur lesquelles les parents puissent s’appuyer : patronages, scoutisme, chorales, etc.

Les mouvements d'éducation populaire sont des mouvements qui, parallèlement à l'école, accompagnent les familles dans l’éducation de leurs enfants : scoutisme, patronage, association sportive, culturelle ou artistique, chorale, colonie de vacances, association d'aide aux déshérités... Chaque mouvement a sa propre pédagogie, ses méthodes spécifiques et ses références. Certains mouvements ont des références religieuses, d'autres laïques.

La mission des pouvoirs publics (nationaux, régionaux et locaux) est de créer les conditions favorables (locaux d'accueil, financement de l'encadrement, formation des animateurs...) pour que ces mouvements puissent se structurer et donner aux familles les réponses à leur demande en matière d'éducation péri-scolaire.

C'est dans les activités organisées par ces mouvements que s'effectue le brassage social et la rencontre entre toutes les familles (quels que soient le milieu, la religion, la profession des parents...).

Ces activités d'éducation populaire doivent être ouvertes à tous et doivent pouvoir être choisies par les parents.

C'est pourquoi il convient de donner aux parents les moyens de choisir librement les activités d'éducation populaire où pourraient s'inscrire leurs enfants. En conséquence, il est proposé de créer un bon d'éducation populaire pour chaque enfant.

Autres propositions à venir :

- Rendre le collège pluriel
- Permettre à toutes les familles de bien se loger

III. Rendre le pouvoir aux citoyens

8. Développer la démocratie directe

Permettre le référendum d'initiative populaire, avec force de loi, au niveau national et local.

Voir le projet de loi Vanneste de 2011 :
http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3328.asp

et l'étude réalisée par le Sénat en 2002 :
http://www.senat.fr/lc/lc110/lc110_mono.html

9. Reprendre à l'Europe des pans de souveraineté

L'Europe est la matrice de la culture occidentale. Elle s'est élaborée dans la rencontre entre la philosophie grecque, le droit romain, les cultures germanique et slave et la foi chrétienne.

En particulier, l'Europe a grandi en se nourrissant des nombreux apports de ses racines chrétiennes : dignité de tout homme (de la conception à la mort naturelle) créé à l'image de Dieu, égale dignité de l'homme et de la femme dans le respect de leur altérité sexuelle, famille reposant sur l'union entre un homme et une femme, liberté des consciences, juste distinction entre cultes et pouvoir politique, respect de la propriété responsable et reconnaissance de la destination universelle des biens, refus de la prétention à la toute-puissance.

« J'appelle européenne toute terre qui a été successivement romanisée, christianisée et soumise aux disciplines et à l'esprit des Grecs » (Paul Valéry).

L'Europe que l'on veut :

- reconnaît ses racines chrétiennes, ce qui lui donne un fondement notamment pour évaluer les demandes d'adhésion et pour ses politiques vis-à-vis des migrants ;

- est une Europe des nations, dont les décisions seront prises sur un mode confédéral (et non fédéral)

À court terme, 2 séries de décisions unilatérales.

Deux décisions fortes face à l'Union européenne

1. Modification de l'article 88-5 de la Constitution pour obliger à consulter le peuple français par référendum avant toute nouvelle adhésion.
2. Dénonciation par la France de la Convention de Schengen et rétablissement des frontières nationales (comme au Royaume-Uni ou en Irlande actuellement). Dans un deuxième temps, si l'UE se dote de véritables frontières extérieures, la France pourra renégocier, si elle le souhaite, sa participation à l'espace Schengen.

Sortir du Conseil de l'Europe et dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme

Le Conseil de l'Europe (à ne pas confondre avec l'Union européenne, qui n'a aucun rapport) est un organisme international qui réunit 47 États et dont le but est la protection des droits de l'homme. Sa Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) peut être saisie par les États et les particuliers, pour faire valoir leurs droits au regard de la « Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Les décisions de cette Cour s'imposent aux États.

En pratique, le Conseil de l'Europe est devenu le lieu de l'élaboration d'une jurisprudence qui modifie la législation des États qui le composent. Cette jurisprudence constitue le cadre légal actuel de nombreux domaines, notamment le droit des étrangers mais aussi les lois sociétales, la sécurité intérieure, etc.

Or, le Conseil de l'Europe pose plusieurs problèmes :

- Il échappe totalement à tout contrôle démocratique et fonctionne selon des logiques internes de lobbying.
- Il dispose d'un vaste pouvoir légal, par voie de jurisprudence, sans aucun contre-pouvoir.
- La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sur laquelle la Cour appuie ses jugements, ne reprend pas certains droits fondamentaux que l'on trouve dans la « Déclaration universelle des droits de l'homme » (ONU) et dans la « Charte européenne des droits fondamentaux » (Union européenne), notamment : la notion de dignité, la liberté de circuler, la résistance à l'oppression, le droit au travail, le droit à l'éducation, l'égalité en droit (remplacée par la non-discrimination). Elle constitue donc une version tronquée et biaisée des droits de l'homme.

En l'état actuel du droit, la Charte européenne des droits fondamentaux non seulement suffit à garantir les libertés fondamentales, mais aussi le fait de manière plus complète.

La France quittera le Conseil de l'Europe, parce que l'Union européenne a pris son relai sur la question des droits fondamentaux, et que la vision des droits de l'homme véhiculée par la CEDH se révèle problématique en raison de ses biais.

IV. Restaurer l'État régalien

La subsidiarité

L'action publique doit être conduite selon le principe de subsidiarité : chaque entité de la société a la liberté et la responsabilité de traiter et de résoudre par elle-même ce qu'elle est en mesure de prendre en charge. Aucune instance supérieure ne doit prendre en charge ce qui peut l'être par une instance inférieure.

L'importance des corps intermédiaires

Associations, coopératives, syndicats, entreprises, communes, écoles sont des lieux sociaux essentiels, complémentaires aux familles. Ces corps intermédiaires sont des espaces de liberté, d'initiative et de responsabilité. Tous contribuent au bien commun, par le service de leurs membres, de leurs bénéficiaires, de leurs clients ou de leurs partenaires.

Le juste rôle et la bonne administration de l'État

Un bon État est fort dans ses fonctions régaliennes (droit, justice, armée, sécurité), au service du bien commun des citoyens.

Dans tous les autres domaines, l'initiative personnelle ou collective est prioritaire.

La fiscalité doit être équitable, raisonnable et stable, et la dépense publique bien administrée : orientée vers le bien commun, responsable et prudente.

10. Réformer la fonction publique

Extinction progressive du statut de la fonction publique et réforme du mode de recrutement public :

- Supprimer le recrutement de tout fonctionnaire (d'État, territorial, hospitalier ou enseignant) hormis les dépositaires du pouvoir de contrainte ou de représentation de l'État, au profit de CDI de droit privé.
- Ne garder que les statuts particuliers des ministères régaliens (magistrats, diplomates, policiers, douaniers, gendarmes et militaires).

- Supprimer en conséquence le statut général des fonctionnaires d'État, celui de la fonction publique territoriale et celui de la fonction publique hospitalière. Supprimer le mode de rémunération au point et aux primes.
- Supprimer tous les modes de recrutement par concours, y compris l'ENA.
- Possibilité de racheter les statuts des fonctionnaires. Rachat prévu sous la forme d'un pécule variant en fonction du nombre d'années restant à effectuer au sein de la fonction publique.
- Appliquer le droit du travail à la fonction publique, et aligner le régime des arrêts de travail (jours de carence) et des retraites de la fonction publique sur le secteur privé.

Autres propositions à venir :

- Restaurer la justice
- Assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire national
- Renforcer les armées

V. Assainir l'économie

11. Remettre à plat toute la fiscalité

L'État et les collectivités prélèvent aujourd'hui 200 impôts, avec parfois des taux marginaux prohibitifs, et troués par 500 niches fiscales.

Les objectifs de la remise à plat sont :

- Plus d'équité et de justice, donc avec une exigence de simplicité, de clarté, de lisibilité, de cohérence et de prévisibilité
- Respect de la famille : éducation et transmission
- Respect du travail
- Incitation à l'investissement

Le principe est d'avoir le moins possible d'impôts différents, avec des taux raisonnables, car les assiettes sont larges, et faiblement progressifs, pour limiter les effets de seuil.

Il est donc proposé de :

- supprimer la distinction fiscal / social, qui ne fait plus sens ;
- supprimer tous les impôts, taxes et prélèvements actuels (y compris la taxation des successions, les droits de mutation, l'ISF, les prélèvements sur les salaires, les CSG et CRDS, les charges sociales et patronales, etc.), et les dispositifs de défiscalisation (loi Pinel, crédit impôt recherche…),
- et les refondre dans 6 impôts, dérivés des principaux impôts actuels.

Il resterait uniquement :

- un **impôt sur les revenus des foyers** :
  - deux taux, soit un taux modeste (10%) pour tous, de telle façon que tous contribuent à la charge publique, et un taux de l'ordre de 20 à 26% au-delà d'un seuil de l'ordre de 10 000€ de revenu par an par part (ce qui correspondrait dans le cadre actuel à des taux de 2 puis 12 à 18 % + CSG-CRDS)

- assiette la plus large possible : revenus du travail, des activités indépendantes (location, autoentreprise), plus-values immobilières réalisées (sur la dernière valeur patrimoniale déclarée)...
- avec application du quotient familial et conjugal

- un **impôt sur les revenus financiers** (des foyers et des entreprises) :
  - sur tous revenus et plus-values réalisées des titres et placements
  - au même taux que le taux supérieur de l'impôt sur les revenus (20 à 26%)
  - prélevé à la source
- un **impôt sur le résultat des entreprises**
  - au taux réduit de 15 % pour la tranche de bénéfices inférieure à 100 000 €, afin de favoriser les petites et moyennes entreprises, plus créatrices d'emploi et à taille plus humaine
  - puis au taux unique de 25 % au-delà
  - étant supprimés toutes les dispositions dérogatoires et tous les impôts sur la masse salariale (taxe sur les salaires) ou la production (CVAE) et autres petites taxes
- deux impôts sur la consommation pour financer la sécurité sociale de base (santé publique, retraite de base, revenu minimum) :
  - une **TVA** à deux taux (10 % pour l'alimentation, les médicaments, les énergies propres, les biens culturels, les travaux de rénovation des logements, et 25 % pour le reste)
  - une **taxe sur les produits toxiques ou polluants** (produits pétroliers, tabac, alcool...), avec des taux différents selon la nature des produits
- un **impôt sur le patrimoine foncier et immobilier** (des foyers et des entreprises), qui remplacerait les actuels impôts locaux mais aussi l'ISF, les droits de mutation et les droits de succession.
  - Sur le patrimoine estimé à sa valeur de marché, sur une base déclarative, y compris les biens des étrangers situés en France
  - Pour le patrimoine des foyers, application d'un quotient familial
  - Taux légèrement progressif pour inciter à la transmission familiale et au placement productif pour les grandes fortunes. Taux par tranche :
    - 0 - 150 k€ : 0,5 %
    - 150 k€ - 500 k€ : 1 %
    - 500 - 2 000 k€ : 1,5 %

- 2 - 10 M€ : 2 %
- > 10 M€ : 2,5%

L'impôt sur le patrimoine servirait à financer les collectivités locales, les autres pour l'État central.

Les salaires seront convertis au niveau du coût actuel pour l'employeur, qui deviendra le brut de référence. De ce brut, seront uniquement déduites les cotisations pour les assurances obligatoires (chômage, santé, prévoyance, retraite), le salarié ayant le libre choix de son assureur pour chaque prestation. Prévoir environ 20 % de cotisations obligatoires.

Suppression de tous les dispositifs de défiscalisation, sauf 3 exceptions pour le bien commun :

- les dons aux œuvres humanitaires et caritatives et aux cultes (déduits du revenu)
- les coûts du salariat à domicile (déduits du revenu)
- le financement de la culture et du patrimoine (dans l'esprit de la loi Malraux et du financement du cinéma français) : valorisation patrimoniale des monuments classés à 50 % de leur valeur + déduction du revenu de certains placements

12. Restaurer le financement de la santé

Distinguer 3 niveaux dans l'offre de soins et de traitements :

	Contenu	Financement
Santé publique	Prévention Panier de soins individuels de base : • Soins courants • Urgences vitales • Maladies contagieuses • Soins liés à la grossesse et à la jeune enfance	Couverture universelle, sur la base de critères de résidence, financée par la TVA sociale
Santé privée obligatoire	Panier de soins unifié pour tous les cotisants : • Soins essentiels pour le maintien en bonne santé • Maladies chroniques et affections de longue durée	Complémentaire santé obligatoire pour les personnes qui travaillent. Leurs ayant-droits en bénéficient. Maintien des droits pendant la retraite et le chômage après une durée donnée de cotisation
Santé privée facultative	Soins de confort Actes médicaux non liés à la santé	Paiement direct par le patient, ou assurance supplémentaire facultative

À chaque niveau, les soins et traitements sont pris en charge à des montants qui correspondent aux coûts effectifs qu'ils représentent. Le surcoût éventuel entre dans le cadre de la santé privée facultative.

Pour les assurances obligatoires, le choix de l'assureur doit rester libre.

Organiser une révision annuelle des soins et traitements pris en charge en fonction de l'évolution :

- scientifique ;
- des coûts effectifs.

13. Libérer le travail

La valeur travail

Le travail libre constitue une expression essentielle de la dignité de la personne.

Chacun doit avoir les moyens de vivre de son travail et la liberté de disposer de ses biens, en vue de contribuer au bien commun.

Dans les sociétés démocratiques modernes, les individus choisissent leur activité professionnelle de manière libre et responsable sur un marché du travail compris comme le processus d'adaptation permanente des compétences acquises aux compétences requises.

Il n'appartient pas à l'État d'opérer des choix à la place des individus, qu'ils soient salariés, créateurs d'entreprise, professions libérales, ou dirigeants recruteurs. Le jeu libre d'une société ouverte − basé sur la division du travail − est par construction facteur de « plein emploi ». Les situations de chômage sont souvent la conséquence d'interventions publiques inappropriées dans la sphère économique, inhibant ses capacités d'adaptation (complexification d'environnement, ajout de contraintes financières ou réglementaires, maintien artificiel de secteurs d'activités économiquement « hors-sol », développement de filières de formation ou d'activités non qualifiantes, déconnectées des besoins des écosystèmes sectoriels ou territoriaux, etc.). Ainsi, paradoxalement, le « choix du chômage » a bien souvent été − de fait − privilégié.

Il est grand temps de faire le choix du travail.

- Figer le niveau du SMIC et supprimer tous les dispositifs d'aides ou de taxes qui conduisent à une distorsion du marché du travail et à une smicardisation des salaires
- Stopper définitivement toute politique d'emplois aidés non qualifiants (soit la majorité des emplois en question) afin de réinvestir massivement sur l'apprentissage.

- Faciliter les possibilités de dérogation par un accord d'entreprise aux 35 h hebdomadaires de travail. Rendre possible une procédure de licenciement collectif hors PSE pour refus d'accord majoritaire.
- Supprimer le monopole syndical du premier tour aux élections professionnelles, afin de permettre à tous les salariés (y compris ceux qui ne sont pas affiliés à un syndicat) de se présenter aux élections.
- Suppression de toutes les restrictions au droit à travailler (autorisations administratives).
- Lutte systématique contre le travail au noir.
- Instauration d'une dégressivité de l'indemnisation du chômage et d'un contrôle plus actif des recherches d'emplois effectives, afin de limiter les fraudes aux prestations.
- Responsabiliser les entreprises en leur faisant payer le coût du licenciement (versement à une caisse chômage et non directement sous forme d'indemnité à la personne licenciée), et en leur laissant, du fait de cette responsabilisation, l'entière liberté de licencier
- Fixer un plafond d'indemnités de dommage et intérêts de départ aux Prud'hommes, ce qui faciliterait les embauches rendues anxiogènes par la perspective de devoir affronter, en cas de conflit, un recours juridictionnel qui peut s'avérer incertain, humiliant et coûteux pour l'employeur, notamment dans les PME et TPE qui ne disposent pas de tous les moyens financiers et humains pour maîtriser la complexité des procédures prévues au Code du travail.

Autres propositions à venir :

- Restaurer le financement des retraites
- Engager la transition énergétique
- Développer une agriculture de terroirs
- Développer l'économie sociale et solidaire
- Développer l'économie numérique